

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2021

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 23 mars 2021 à 20 heures 30.

## Présents :

Mmes Isabelle AUMAR, Karine BEBERT, Laure BRICHET, Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Phillip FRAIX-BURNET, Mme Bernadette GUEYRAUD, Mr Guillaume MORAND et Mme Cécile TRAHAND.

## Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

## Absent :

## Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de Mme Isabelle AUMAR à la fonction de secrétaire de séance.

## Validation des procès-verbaux des séances du 12 janvier et 23 février 2021 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal des séances du 12 janvier et 23 février 2021.

1° PROGRAMME ONF : la commission forêt a rencontré Monsieur Cottarel de l'ONF. Madame le Maire présente le programme des coupes pour cette année 2021 :

- ✦ environ 900 m<sup>3</sup> provenant des parcelles 4 et 5 sont proposées à la vente en bois façonné. La commune, avec l'assistance technique du technicien de l'ONF, aura à charge l'abattage, le façonnage et le débardage de ces bois dans le cadre d'un contrat avec un exploitant. Le percevra le prix de la vente à une scierie en contrat avec l'ONF. Cette opération devrait rapporter environ 15 000 € à la commune. L'exploitation est prévue pour avril mai 2021.
- ✦ Parcelles 3 et 11 : proposition de mettre cette coupe à la vente de ce printemps. Il s'agira d'une vente de bois sur pieds.

Concernant le programme de travaux proposé par Monsieur Cottarel, qui consiste en :

- ✦ travaux d'entretien sur connexes d'infrastructure curage des renvois d'eau sur la route forestière de Prépoulain,
- ✦ entretien du périmètre de la parcelle 10 (Grand Buisson)

pour un montant HT de 6 264,46 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas retenir ce programme de travaux.

## 2° COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

- ✦ Budget Commune : Excédent de fonctionnement : 174 985,27 €  
Excédent d'investissement : 10 382,81 €  
Restes à Réaliser Dépenses : 26 524,89 €

Le Compte Administratif 2020, ainsi que le Compte de Gestion tenu par Monsieur Daniel GUSTAVE, Receveur Municipal, a été voté, hors de la présence de Madame la Maire, à l'unanimité.

### 3° TAUX IMPOSITION 2021 :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, suite à la réforme de la fiscalité locale directe, pour les communes, la compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est réalisée par transfert de l'ex-part départementale de taxe foncière bâtie.

Concrètement, ce transfert sera réalisé par cumul du taux de Taxe Foncière Bâtie voté en 2020 par la commune avec celui voté en 2020 par le département (soit 11.03% pour la Savoie) pour former le taux de référence Taxe Foncière Bâtie 2021.

L'équilibre de ce transfert est assuré par un « coefficient correcteur », calculé d'après le produit de Taxe Foncière Bâtie qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau global de 2020 et en l'absence de diminution de moitié de la valeur locative des locaux industriels.

Ce coefficient, calculé début 2021 d'après la situation 2020, sera propre à chaque commune et figé pour les années suivantes.

Madame le Maire rappelle que le taux de Taxe Foncière Bâtie pour 2020 était de 12.94% auquel vient s'ajouter la part départementale de 11.03% soit un taux global 23.97%.

Madame le Maire précise que le contribuable ne sera plus imposé au titre de la part départementale puisqu'elle est transférée à la commune. L'augmentation pour le contribuable se fera uniquement sur l'évolution habituelle des bases.

Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux de Taxes Foncières Bâtie et Non Bâtie pour l'année 2021. Elle propose les taux suivants pour l'année 2021.

- Taxe Foncière Bâtie : 23.97%
- Taxe Foncière Non Bâtie : 106,19%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote pour l'année 2021 les taux de :

- Taxe Foncière Bâtie : 23.97%
- Taxe Foncière Non Bâtie : 106,19%

4° EMPRUNT : Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux réalisés ces dernières années ont été financés sur les fonds propres de la commune et par des subventions notamment de l'Etat et du Département.

Pour le financement des investissements 2021, Madame le maire propose la contractualisation d'un emprunt de 50 000 € sur 5 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de souscription d'un emprunt de 50 000 € sur 5 ans.

5° AFFECTATION DE RESULTAT : Madame le Maire rappelle que, pour l'année 2020 :

- ✚ l'excédent d'investissement s'élève à 10 382,81 €,
- ✚ les restes à réaliser à 26 524,89 €
- ✚ l'excédent de fonctionnement à 174 985,27 €,
- ✚ l'excédent de fonctionnement du CCAS à 515,80 €.

Au vu de ces chiffres, il convient :

- ✚ d'affecter la somme de 16 142,08 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement (compte 1068),
- ✚ de reporter la somme de 159 358,99 € en section de fonctionnement (compte 002).

6° BUDGET PRIMITIF 2021 :

- ✚ Budget Commune : Section de fonctionnement : 499 008 €  
Section d'investissement : 372 539 €

Le Budget Primitif 2021 a été voté à onze voix pour.

7° CCAS :

- ✚ Compte Administratif 2020 : Excédent de fonctionnement : 515,80 €

Du fait de la dissolution du CCAS en 2020, cet excédent de fonctionnement a été repris au Budget Primitif 2021 de la commune.

8° HORAIRES SCOLAIRES RPI : Monsieur le premier adjoint rappelle au conseil municipal, que les horaires de classe sont déterminés pour trois ans. Il convient donc de formaliser le renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2021. Il est proposé de reconduire les horaires actuels, à savoir 8 h 30 - 12 h et 14 h – 16 h 30. Ces horaires ont été validés lors du dernier conseil d'école.

9° CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CDG 73 : les conseillers municipaux souhaitent prendre des renseignements avant de statuer sur ce point. Ajourné pour un report à l'ordre du jour du conseil municipal du 07 avril.

10 °DIVERS :

✦ Prochain conseil municipal mardi 07 avril 2021

✦ Grand Chambéry a adressé un courrier à ses communes membres les informant que l'agglomération prenait en charge l'organisation et la réalisation des chantiers écocitoyens qui permettent depuis onze ans de valoriser le patrimoine naturel des communes de l'agglomération. Ces chantiers sont proposés aux jeunes du territoire âgés de 18 à 25 ans encadrés par des professionnels.

Sur proposition de Madame le Maire et en accord avec l'ensemble du conseil municipal, La commune se porte candidate pour accueillir, sur une semaine, un chantier écocitoyen.

Les travaux proposés seront l'entretien des chemins ruraux reliant les différents hameaux de la commune.

✦ Vaccination COVID 19 : une ligne du centre de vaccination du Manège va être itinérante sur plusieurs communes de l'agglomération de Grand Chambéry. Pour les Bauges, c'est la commune de Lescheraines qui a été retenue, à raison d'une fois par semaine, le vendredi. Cette ligne de vaccination PFIZER concernera pour l'instant uniquement les personnes de plus de 75 ans.

Un centre de vaccination ASTRAZENECA sera prochainement mis en place sur la commune de la Motte en Bauges, ce centre sera géré par les médecins généralistes du cœur des Bauges.

Pour ces deux lignes, il est demandé la participation des agents administratifs et éventuellement des bénévoles.

✦ Association des pêcheurs de l'Albanais et du Haut Chéran : une lettre a été reçue en mairie de AAPPMA, interpellant les élus du territoire des 3 intercommunalités (Rumilly Terre de Savoie/ Grand Annecy et Grand Chambéry) sur leurs engagements environnementaux dans le cadre de ce nouveau mandat.

✦ Projet de territoire : Mardi 6 avril, les 14 maires des Bauges se réuniront pour échanger autour de projets collectifs et d'intérêt public pour l'ensemble des populations. Chaque conseiller municipal peut transmettre ses suggestions à Madame le Maire qui sera en charge de les partager lors de cette rencontre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,  
Cécile TRAHAND

